

C.C.A.S. DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg Chef-lieu

Conseillers élus : 8
Conseillers en fonction : 8
Conseillers présents : 7
Conseillers représentés : 1

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration

Séance du : 4 avril 2012

Sous la présidence de M. André WURTZ,

En présence de M. Jean-Charles GANGLOFF, Maire-Président,

Membres présents : M. WURTZ, M. AMANN, M. LORENTZ, M. FAVIER,
M. WICKER, Mme HEILIG,

Membre absent excusé : Mme FENU

Membres absents non excusés : néant

Membres absents représentés : M. SCHNITZLER

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Conseil d'administration du CCAS, après délibération, à l'unanimité, décide d'adopter le compte administratif 2011 en totale conformité avec le compte de gestion 2011, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Résultat reporté : 71,62 €

Résultat exercice : 0 €

Résultat de clôture : 71,62 €

Section d'investissement

Dépenses : 0

Recettes : 0

Excédent global de clôture : 71,62 €

2) Affectation des résultats CA 2011 – BP 2012

Le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice budgétaire 2011,
- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de 71,62 €,

décide d'affecter le résultat comme suit :

- au compte 002 : Fonctionnement / recettes : 71,62

3) COMPTE DE GESTION 2011

Le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité,

- après s'être fait présenté le compte de gestion 2011 dressé par le Trésorier,
- après avoir approuvé le compte administratif 2011,
- considérant que les opérations comptables ont été correctement décrites,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion 2011 dressé par M. Pierre BARDON, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil d'administration du CCAS, après délibération, à l'unanimité, vote le budget primitif 2012 comme suit :

Section Fonctionnement

Dépenses : 371 € Recettes : 371 €

Section Investissement

Dépenses : / Recettes : /